

Plan Maroc Vert : les grands principes et avancées de la stratégie agricole marocaine

En 2008, le Maroc a adopté le Plan Maroc Vert, qui vise à faire de l'agriculture un des moteurs de croissance de l'économie nationale dans les quinze prochaines années. Pour atteindre ses objectifs ambitieux, le Plan Maroc Vert cible les exploitations familiales de petite et moyenne taille et les exploitations entrepreneuriales disposant de grandes surfaces et d'un accès aux capitaux. En quelques années, le Maroc a considérablement augmenté les investissements publics alloués au secteur agricole, ce qui a notamment eu pour résultat une hausse des surfaces cultivées, suscitant l'intérêt de nombreux acteurs du développement agricole ouest-africains. Cette synthèse revient sur les origines et les grands principes du Plan Maroc Vert. Elle s'intéresse ensuite aux principaux acquis de la première phase de cette stratégie, avant d'interroger les enseignements que l'Afrique de l'Ouest pourrait potentiellement en tirer.

I. Le Plan Maroc Vert : origines et principes directeurs

A. Pourquoi le Plan Maroc Vert a-t-il été lancé ?

Répondre à la crise alimentaire. Le Plan Maroc Vert a été lancé après la crise alimentaire de 2007-2008. Il témoigne d'un regain d'intérêt pour l'agriculture, après l'abandon relatif de ce secteur par l'Etat à partir des années 1980. Lancée en avril 2008, la nouvelle stratégie agricole du Maroc vise à accélérer la croissance, réduire la

pauvreté, assurer la durabilité du secteur agricole et consolider son intégration aux marchés national et mondial. Le PMV vise en 10-15 ans le doublement du PIB agricole, la création de 1,5 millions d'emplois dans le secteur, et une multiplication par 2 à 3 du revenu agricole [1].



Frise : La stratégie agricole du Maroc depuis l'indépendance [3]

Renforcer les performances agricoles. En 2008, le secteur agricole représentait environ 15% du PIB et plus de 40% des emplois (environ 4 millions de personnes) [2]. Certaines filières (tomates, agrumes...) ont bénéficié d'investissements conséquents (irrigation notamment) et se sont imposées sur le marché international. Mais la majorité des exploitations opèrent sur de très petites surfaces et n'ont pas bénéficié d'aménagements hydrauliques. Le pays est touché par une pauvreté rurale importante.

Améliorer la balance commerciale alimentaire. La dépendance alimentaire s'est accrue sur des produits de base (blé tendre, huile de graine, sucre). Le taux de suffisance alimentaire en céréales et légumineuses varie entre 50 et 70% selon les années, alors qu'il atteint 100% pour les fruits et légumes, la viande rouge ou le lait. La balance commerciale alimentaire, excédentaire jusqu'au début des années 70, est devenue négative (hors produits de la mer), avec un déficit de 2 milliards de dirhams au lancement du PMV¹ [2].

¹ 10 dirhams = 0.9 Euros ou 600 Francs CFA (mai 2016)

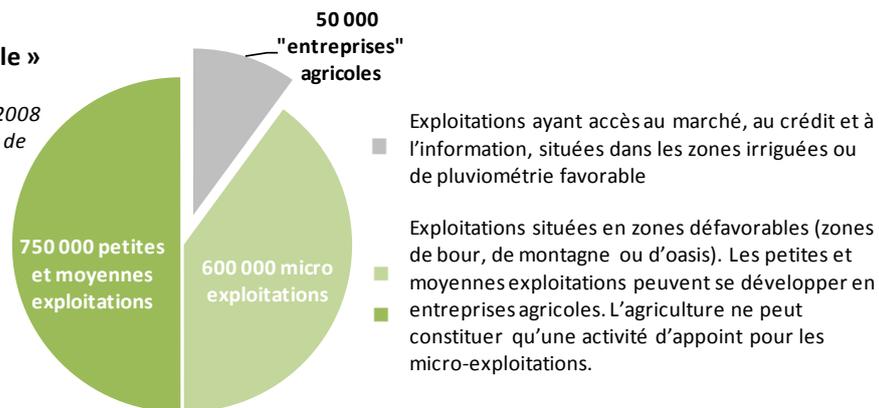
B. Quels sont les grands principes du Plan Maroc Vert ?

Deux piliers pour deux modèles de production. Le Plan Maroc Vert se décline en deux piliers. Le premier vise le « développement agressif d'une agriculture à haute valeur ajoutée » en partie tournée vers l'exportation, tandis que le second est destiné à l'« accompagnement solidaire de la petite agriculture » [2]. Les grandes exploitations bénéficient de différents appuis : aides à l'investissement, location de terres à bas prix sur une longue durée contre un engagement d'investissements. Les petites exploitations

bénéficient de subventions pour mettre en place des projets individuels ou collectifs (plantation d'arbres, unité de trituration d'olives...). Ces subventions couvrent parfois jusque 100% du coût de l'investissement. Le premier Pilier reçoit la plus grande partie des financements : lors de son lancement, le PMV prévoyait de mettre en œuvre 1506 projets (dont 961 sur le pilier I et 545 sur le pilier II) pour un investissement total de 147 milliards de dirhams (75 milliards pour les projets du Pilier I et 20 milliards pour les projets du Pilier II) [1].

Une agriculture « duale »

D'après une évaluation de 2008 sur la base du recensement de 1996



Le PMV semble s'être appuyé sur une évaluation du secteur agricole réalisée en 2008 qui mettait en évidence le « dualisme » d'une agriculture composée d'un secteur « moderne » et d'un secteur « traditionnel ». Il s'inspire aussi d'une étude prospective « Agriculture 2030 : quels avenir pour le Maroc » de 2007, qui distinguait les entreprises agricoles d'une agriculture « sociale » [4].

Un repositionnement de l'Etat. Avec le lancement du PMV, l'Etat réaffirme l'importance du secteur agricole pour le pays, sans toutefois intervenir de manière aussi prépondérante que dans les années 1960 et 1970. Il planifie en concertation avec la profession agricole les priorités du PMV pour chaque région. Il fait ensuite appel à des opérateurs privés - moyennant des incitations financières - pour la mise en œuvre de la plupart des dispositifs. Le PMV met fin à la gestion des terres agricoles qui avait été confiée dans les années 1970 à deux grandes sociétés publiques. Ces terres sont désormais louées à des investisseurs privés.

Créer « un million d'entreprises agricoles ». A l'indépendance, l'objectif avait été de développer l'irrigation sur un million d'hectares. Le PMV lui veut créer « un million d'entreprises ». Pour y parvenir, il faut « professionnaliser » les petites et moyennes exploitations familiales, en les poussant à adopter des stratégies fondées sur l'investissement, la spécialisation et une plus forte connexion au marché [5].

Agréger les producteurs. Le PMV place l'agrégation au centre de la stratégie de développement de l'agriculture. Concrètement, elle prend deux formes : l'organisation de petits producteurs en coopératives ainsi que la contractualisation entre des petits producteurs et une grande entreprise agricole ou agro-industrielle. Il s'agit en partie de répliquer des expériences considérées comme des succès : les filières de la tomate dans le Sud, de la fraise dans le Nord, ou encore du lait et du sucre. L'Etat subventionne l'agrégateur pour investir dans l'équipement de transformation et faire du conseil aux agrégés.

Une mise en œuvre à l'échelle régionale. Des plans agricoles régionaux ont été élaborés par le ministère de l'Agriculture et les directions régionales d'agriculture, dont le rôle a été renforcé à la mise en œuvre du PMV. Sur la base d'un diagnostic du secteur au niveau de chaque région, ces plans identifient des « filières phares ». Ils fixent pour ces filières des objectifs chiffrés en termes d'accroissement des surfaces

cultivées et de la production. Ils définissent ensuite des projets qui vont leur permettre d'atteindre ces objectifs. Des conventions ont été signées, dans lesquelles les régions s'engagent

à œuvrer à la réalisation du contenu de leur plan. La filière oléicole et celle des fruits et légumes font partie des filières « phares » du PMV.

	Céréales	Agrumes	Filière oléicole	Fruits et légumes	Lait	Viandes rouges	Viandes blanches
Les objectifs du Plan Maroc Vert d'ici 2020 [6]							
Investissements (milliards de Dh)	11	8,9	16,7	24,2	11,4	7,8	5,8
Augmentation de la production visée	+ 45 %	+ 146 %	+ 280 %	+ 142 %	+ 131 %	+ 75%	+ 116 %
Accroissement des surfaces cultivées visé	- 22 %	+ 52 %	+ 76 %	+ 40 %			

II. Les grands acquis du Plan Maroc Vert depuis 2008

A. Le Pilier I : développer la contractualisation et l'agriculture d'entreprise

Des contrats avec les interprofessions. Le premier pilier est mis en œuvre à travers deux types d'actions : des contrats programmes et des projets d'agrégation. Les contrats programmes sont signés entre le ministère de l'Agriculture et les organisations interprofessionnelles. Une loi de 2011 définit un statut formel pour ces interprofessions et 19 contrats programmes avaient été signés fin 2015. Ces contrats recensent une série d'actions visant à améliorer l'organisation, la production et la productivité de la filière sur une période de 7 à 10 ans. Chaque contrat définit les responsabilités des acteurs de la filière ainsi que celles de l'Etat. La mise en œuvre des dispositions des contrats programmes prévoit des investissements évalués à près de 142 milliards Dirhams, dont le quart devrait être pris en charge par l'Etat [6].

investisseur ou, plus rarement, une coopérative d'agriculteurs. Ces agrégateurs sont censés apporter la majorité des fonds à investir dans les projets Pilier I (construction d'une unité de transformation par exemple). Ils reçoivent des subventions de l'Etat pour fournir aux agriculteurs un conseil technique, des crédits et des intrants et pour investir dans la transformation des produits agricoles [5].

Agréer les petits producteurs. Les projets d'agrégation renvoient quant à eux à la contractualisation : un acteur relativement grand (une centaine d'hectares minimum, avec une capacité de transformation) s'engage à accompagner puis à acheter la production d'un groupe d'agriculteurs. L'« agrégateur » est généralement une agro-industrie détenue par un

Une contractualisation complexe. La contractualisation s'est assez peu développée en dehors des filières où elle existait déjà avant le PMV (lait, sucre, oléagineux) [5]. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces difficultés. Il existe au Maroc un manque de confiance entre les agriculteurs et les firmes agro-industrielles. Celui-ci serait en partie dû au déséquilibre dans le pouvoir de négociation en défaveur des « agrégés » et à des difficultés de mise en œuvre des engagements par les parties prenantes. Des mécanismes pour suivre les relations entre agrégés et agrégateurs et renforcer les capacités de négociations des organisations de producteurs pourraient permettre d'améliorer cette dynamique [5].

B. Le Pilier II : grande innovation du Plan Maroc Vert

Les « projets », fondement du pilier II. Le second pilier repose sur des subventions de l'Etat pour que les petites exploitations puissent investir. Trois types de projets sont mis en œuvre dans ce cadre : des projets d'intensification de la production (amélioration de la productivité), des projets de reconversion vers des productions à plus haute valeur ajoutée (essentiellement de la céréaliculture vers l'arboriculture fruitière pluviale ou irriguée), des projets de diversification pour générer des revenus complémentaires (produits du terroir par exemple). Le PMV s'est inspiré du Projet Arboriculture fruitière lancé en 2007, qui vise à reconvertir grâce à une intervention forte

de l'Etat des cultures céréalières situées en zone pluviale en cultures fruitières, considérées comme a priori moins sensibles aux aléas de la pluviométrie. Pour bénéficier de ces projets, les agriculteurs doivent être regroupés dans des coopératives ou des associations et fournir 10 à 20% du coût total du projet (participation non monétaire sous forme de main d'œuvre essentiellement ou de mise à disposition du terrain pour la construction d'unités de transformation). Fin 2011, l'Agence de développement agricole (ADA) avait validé 325 projets Pilier II, pour un total d'environ 10 milliards de dirhams d'investissements publics.

Sur ces 325 projets, près des deux tiers concernaient la production de fruits et de légumes (en majorité des plantations d'oliviers, amandiers et dattiers) et environ un tiers l'élevage (surtout bovin) et l'apiculture [5].

Des projets centrés sur la production. La plupart des projets lancés ont cherché à augmenter la production et à améliorer les capacités de commercialisation des organisations de producteurs. Dans de nombreux cas, les projets mis en œuvre ont permis une augmentation significative de la production, mais parfois avec des conséquences peu anticipées sur les prix. Une étude dans la région de Fès Boulemane a ainsi observé des baisses de prix sur la pomme et l'olive, dommageables aux producteurs du fait de la surproduction certaines années et des difficultés des agriculteurs à bien vendre leurs productions [7]. Une stratégie agroalimentaire est néanmoins en cours de finalisation. Des « agropôles », concentrant des entreprises de transformation et de conditionnement, des plateformes de distribution et des centres de recherche et de formation, visent notamment à renforcer l'intégration entre l'amont agricole et l'aval industriel. Deux sont opérationnels et quatre autres en cours de réalisation ou d'étude.

Une participation encore faible des agriculteurs. Les projets du pilier II peuvent émaner des agriculteurs, des coopératives, des associations locales, des directions régionales d'agriculture ou encore des chambres d'agriculture. De 2008 à 2011, la très grande majorité des projets Pilier II a été élaborée par les services publics. Par la

suite, des collectifs d'agriculteurs ont proposé des projets, dont certains ont été acceptés [8]. Plusieurs facteurs déterminent la capacité des agriculteurs à proposer des projets, comme le niveau d'instruction ou une expérience antérieure dans la mise en œuvre de projets [7]. Dans la mesure où ces projets à l'initiative des producteurs produisent de meilleurs résultats, le ministère de l'Agriculture a cherché à encourager la participation des agriculteurs. Certains observateurs ont noté des progrès dans ce domaine ces dernières années, mais soulignent que les directions provinciales d'agriculture ne disposent pas des compétences et des ressources humaines suffisantes pour accompagner les collectifs d'agriculteurs ayant de faibles capacités dans la conception de projets de développement. Malheureusement ces agriculteurs sont souvent ceux qui sont les plus marginalisés et vulnérables [8].

Une structuration complexe. La dynamique de regroupement des exploitations en coopératives a plus ou moins réussi. Certaines régions, notamment dans le Nord du pays, ont peu d'expérience en matière d'organisation collective. Des coopératives ont été créées ex nihilo pour accéder aux financements disponibles dans le cadre du pilier II, mais plusieurs d'entre elles ont rencontré d'importantes difficultés de gestion et d'organisation collective. Il y a eu peu d'accompagnement à la mise en place de ces coopératives compte tenu de l'écart entre le nombre de projets mis en œuvre et les ressources humaines disponibles au sein des services publics [8].

Projets Pilier II et participation des agriculteurs

De nombreux projets Pilier II concernent la production fruitière selon un schéma similaire : une entreprise est chargée de planter les jeunes arbres et de s'en occuper les deux premières années. Les agriculteurs n'en sont responsables qu'ensuite. Ces projets incluent souvent la fourniture de matériel de traitement et de transformation (presseur d'olives par exemple). Une étude récente a été menée sur un tel projet d'intensification et de valorisation de la production d'olives dans deux villages de la région du Saiss (Centre Nord). Elle décrit les processus de conception et de mise en œuvre des projets. Elle montre que les agriculteurs n'ont eu qu'une influence faible sur la conception et la mise en œuvre du projet. Dans un des deux villages, ils ont cependant appris comment obtenir des financements publics et ont par la suite mené à bien plusieurs projets.

Nicolas Faysse, Sara El Mkadmi, Mostafa Errahj, « Capacités d'action des agriculteurs dans les projets locaux de développement agricole au Maroc », Revue Tiers Monde n°224, 2015 [8].

C. L'accompagnement des agriculteurs : un chantier en développement

Un conseil agricole affecté par les ajustements structurels. Le dispositif de conseil a été très affecté par les ajustements structurels des années 1980. Ce conseil est avant tout technique, le conseil de gestion aux exploitations et aux organisations de producteurs, pourtant indispensable à la pérennisation des projets Pilier II, est peu développé [9].

Vers une prise en charge par le secteur privé. Une réforme du dispositif est en cours depuis 2012. Le principe de base de la réforme est la délégation du service public de conseil agricole au privé avec l'objectif que 80% du conseil agricole soit assuré d'ici 2020 par des structures privées, professionnelles agricoles ou de services. Une loi adoptée en 2013 confère aux

conseillers agricoles un statut légal. Un Office national du conseil agricole (ONCA) a été créé pour mettre en place à moyen terme le conseil privé tout en redynamisant à court terme les structures publiques de conseil (les centres de conseil agricole qui se substituent aux anciens centres des travaux) [5, 8].

Formation et recherche agricoles. Une stratégie nationale de formation et de recherche

agricole a aussi été lancée en 2013. En cours de mise en œuvre, elle vise notamment à renforcer la cohérence et les synergies entre les différentes structures existantes et à accroître progressivement la participation (notamment financière) du secteur privé. Elle vise aussi la mise en place d'unités mixtes de recherche et l'intégration des filières « porteuses » du PMV dans les formations professionnelles agricoles.

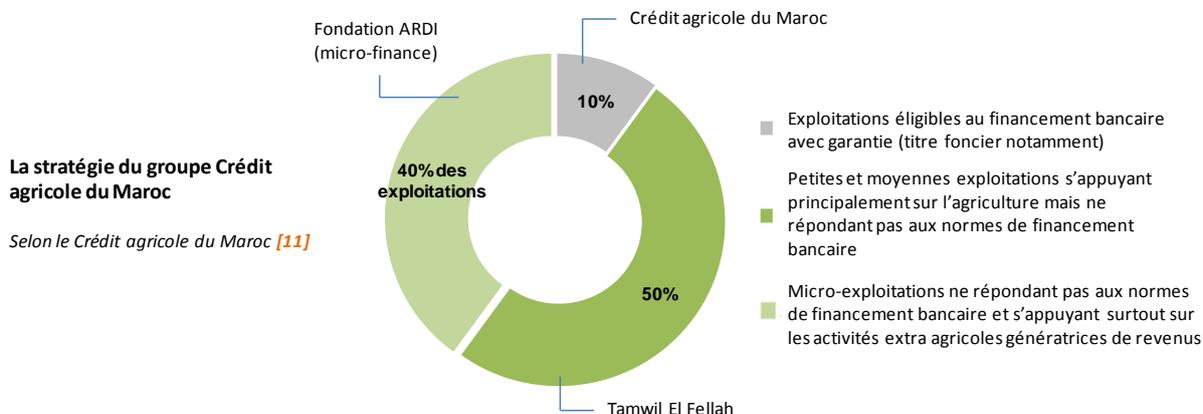
D. Ressources naturelles : des enjeux complexes

Une « rationalisation » de l'eau ? Le PMV intègre le Plan national d'économie d'eau en irrigation (PNEEI) adopté en 2007 qui veut reconvertir 550 000 hectares de terres irriguées aux techniques d'irrigation localisée (en particulier goutte-à-goutte) en 15 ans grâce à des subventions pouvant atteindre, pour les petites exploitations, 100% du coût de l'investissement. Il y aurait aujourd'hui 400 000 ha équipés en goutte-à-goutte. Ce plan a eu comme effet non programmé une extension rapide des surfaces irriguées, non sans impact sur les ressources en eau du pays. Les techniques de goutte-à-goutte permettent en effet d'irriguer des zones non accessibles en irrigation gravitaire. Elles sont par ailleurs abordables pour les petits producteurs (1 à 5 hectares) avec le développement de réseaux de fabrication et de distribution informels [10].

L'épineuse question foncière. L'agriculture marocaine fait face à de nombreuses contraintes foncières, notamment la complexité des régimes fonciers et des modes de faire valoir, ainsi que le morcellement des terres agricoles. Le recensement de 1996 indiquait que 70% des exploitations opéraient sur une surface inférieure à 2,1 hectares [2]. A ce jour, les réformes ont essentiellement concerné la location à des investisseurs privés des terres anciennement gérées par des sociétés publiques. Des « Assises nationales sur la politique foncière de l'Etat et son rôle dans le développement économique et social » ont été organisées du 8 au 10 décembre 2015 pour faire émerger des propositions de réforme, qui s'avèrent aussi nécessaires que complexes.

Le développement de l'accès au financement pour les petites et moyennes exploitations

Face au manque de possibilité de financement à moyen-long terme pour les exploitations qui n'ont pas accès aux institutions bancaires classiques (faute de titre foncier notamment), le Crédit agricole du Maroc a mis en place en 2010 la Société de financement pour le développement agricole, dénommée «Tamwil El Fellah». Le système est adossé à un fonds de stabilisation prudentiel de l'Etat (de 100 millions de dirhams), prenant en charge 60% des impayés potentiels. Fin avril 2016, Tamwil El Fellah avait accordé près de 700 millions de dirhams de crédit à environ 67 000 petites exploitations. Le taux de recouvrement affiché des crédits arrivés à terme était de 98%. La majorité des crédits (70%) avaient été octroyés pour le financement des investissements (élevage laitier, irrigation, matériel agricole, plantations arboricoles...). Les montants et échéances sont adaptés à la situation des petits producteurs. Le montant du prêt (jusqu'à 100 000 dirhams par agriculteur) ne dépasse jamais 20 à 25% des revenus de l'agriculteur [11].



III. Un intérêt croissant de l'Afrique pour le Plan Maroc Vert

A. Pourquoi parle-t-on du Plan Maroc Vert en Afrique de l'Ouest ?

Une politique « modèle » ? De plus en plus d'acteurs du développement agricole ouest-africains (autorités nationales, organisations de producteurs, partenaires techniques et financiers) s'intéressent au Plan Maroc Vert. La Côte d'Ivoire et le Mali auraient ainsi exprimé leur désir d'adapter ce plan à leurs réalités dans le cadre de leur programme de développement agricole.

Coopération Sud-Sud. La coopération entre le Maroc et l'Afrique sub-saharienne s'est renforcée ces dernières années, notamment pour l'agriculture. Des efforts ont été réalisés pour améliorer les connexions routières et aériennes vers les pays situés au Sud du Sahara. De

nombreux événements (salons, foires, visites d'échanges...) sont organisés, qui sont autant d'occasions pour le Maroc de promouvoir le PMV. De nombreux étudiants et stagiaires sont accueillis dans les grandes écoles et universités marocaines tandis que l'expertise marocaine commence à intervenir au sud du Sahara. Cette coopération recouvre aussi une dimension économique. Détenu à 95% par l'Etat marocain, l'Office chérifien des phosphates (OCP), qui possède 75% des réserves mondiales de phosphates, développe actuellement un plan ambitieux d'approvisionnement des marchés africains en engrais [12].

B. De nombreuses pistes de réflexion pour l'Afrique de l'Ouest

Un retour de l'investissement public. Le Plan Maroc Vert marque un retour en force de l'investissement public dans le secteur agricole. Le budget d'investissement du ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime a ainsi quadruplé de 2008 à 2015, passant de 150 à 680 millions d'Euros. En 2015, le budget total consacré à l'agriculture et à la pêche maritime s'établissait à 950 millions d'Euros [13]. Dans la mesure où une partie conséquente de ces financements provient de prêts, il reste essentiel – notamment pour les contribuables – que les dépenses soient le plus efficaces possibles. C'est aussi un point important pour les Etats ouest-africains, dont les budgets et les capacités d'emprunt sont toutefois plus faibles.

Des opportunités de développement. Le Plan Maroc Vert a défini des procédures formalisées de conception des projets Pilier II, et notamment en ce qui concerne les décisions d'attribution des financements. La maîtrise par les agriculteurs de ces procédures peut leur permettre d'accroître leurs marges de manœuvre et d'action. Certaines organisations de producteurs sont déjà en mesure de concevoir des projets répondant à leurs besoins et de défendre leurs projets auprès des services en charge d'octroyer les financements. D'autres ont plus de difficultés [8]. Cette dynamique de projets présente des perspectives intéressantes, d'autant qu'il existe dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest de nombreuses organisations de producteurs bien structurées. L'expérience du PMV rappelle à quel point la formation et l'accompagnement des agriculteurs sont importants, notamment dans la gestion de l'exploitation et des organisations collectives.

Favoriser l'accès au crédit. Le Crédit Agricole du Maroc a développé une approche intéressante face aux obstacles à l'accès au crédit des petits producteurs, obstacles auxquels sont également confrontés la plupart des pays ouest-africains : petite superficie des exploitations, forte variabilité climatique et économique, absence de titres fonciers, quasi inexistance d'assurance agricole, faible niveau d'instruction des populations... Le développement de cette offre de financement a été rendue possible grâce à un engagement de l'Etat et de certains de ses partenaires à garantir les prêts.

Diversifier pour sécuriser. Le Plan Maroc Vert repose sur une approche filière visant la spécialisation des petites exploitations selon les bassins de production en cours de constitution et d'organisation. Mais face à l'augmentation des quantités produites les agriculteurs ont pu rencontrer des difficultés de commercialisation les années à fort rendement. Les stratégies de diversification développées depuis longtemps par les petites exploitations constituent toujours un élément essentiel de leur viabilité et de leur résilience, dans des contextes de forte variabilité économique et climatique. Le Plan Maroc Vert peut favoriser cette diversification lorsqu'il permet l'introduction d'une nouvelle culture dans les exploitations familiales. Plus largement, le PMV considère l'exploitation familiale comme une entreprise et l'agriculture comme un secteur économique « comme un autre ». Mais l'agriculture est pour beaucoup d'agriculteurs un « mode de vie » au-delà d'une seule activité économique. La rationalité de l'exploitation familiale n'est pas qu'économique.

Approche filière ou développement territorial.

Au Maroc, plusieurs observateurs ont souligné les limites d'une approche filière. Les systèmes intensifs et irrigués peuvent en effet être confrontés à un risque de surproduction face à un marché ouvert (avec des importations) ou du fait d'une demande limitée et des difficultés d'exportation pour des questions de normes de qualité. Dans les zones pluviales d'agriculture familiale opérant sur de petites surfaces, une telle approche permet difficilement de générer des revenus suffisants pour ces exploitations [7]. Le ministère de l'Agriculture semble avoir pris conscience des limites de l'approche sectorielle dans ces zones. Une Commission interministérielle permanente de développement de l'espace rural et des zones de montagnes a été créée en février 2013, pour mener une approche territoriale de développement de ces espaces. Le Programme intégré de développement des zones montagneuses a été validé en juillet 2015. Doté de 50 milliards de dirhams d'ici 2025, il sera décliné dans les 12 régions au pays. Une stratégie similaire avait été développée en octobre 2013 pour les zones oasiennes et de l'arganier. Ces stratégies visent une mise à niveau sociale, des projets intégrés fortement régionalisés, et une politique de désenclavement et de grands projets [14].

Les défis de la dualité. Il existe actuellement un débat général sur les politiques « duales », comprenant un volet ciblant les grandes propriétés industrialisées et un autre consacré aux petites exploitations. Selon certains, une telle approche permet de soutenir efficacement la petite agriculture, dans la mesure où elle lui

consacre des outils et des financements spécifiques. Pour d'autres, de telles politiques risquent de confiner l'agriculture familiale dans le domaine de la solidarité et de la sortir du secteur économique agricole, et de conduire à terme à l'absorption des « petits » par les « gros » [15]. Ce débat semble aujourd'hui difficile à trancher. Dans le cas du PMV les deux piliers présentent une logique similaire. Le Plan Maroc Vert affirme vouloir dépasser le dualisme traditionnel de l'agriculture marocaine en accompagnant les petits producteurs à se comporter comme des entrepreneurs. Plusieurs exemples de projet Pilier II y participent, même s'il subsiste un enjeu à réussir également l'accompagnement des exploitations les plus marginalisées.

Libéralisation et sécurité alimentaire.

L'approche du Plan Maroc Vert repose toujours sur le développement des exportations agricoles (surtout fruits et légumes), notamment via la signature d'accords de libre échange. Entré en vigueur en 2012, celui avec l'Union européenne prévoit une suppression des droits de douane pour 55% des importations totales en provenance du Maroc, contre une libéralisation immédiate de 45 % - puis 70% d'ici 2022 – pour les exportations des pays de l'Union européenne vers le Maroc. Selon les analyses d'Ecorys en ce qui concerne l'agriculture, le secteur des céréales devrait être le plus grand perdant de cet accord (2,7 % de réduction de la production à long terme), tandis que le secteur des fruits et légumes, devrait profiter de cet accord. Plusieurs observateurs s'inquiètent des conséquences de tels accords sur la sécurité et la souveraineté alimentaires du pays [3].

Conclusion

Le Plan Maroc Vert tranche avec la période 1983-2008 en réinscrivant l'agriculture au cœur des priorités nationales. A la différence des années 1960, la réalisation des objectifs repose sur des acteurs privés et les organisations de producteurs et sur le développement des capacités productives de la petite agriculture comme de l'agriculture d'entreprise. Au-delà de ces changements, le PMV s'inscrit dans la continuité des politiques précédentes : il s'agit de développer l'agriculture pour des filières porteuses et selon une approche productiviste (intensification de la production par la mécanisation, l'irrigation, l'usage des intrants et l'amélioration génétique) en vue d'améliorer la sécurité alimentaire nationale et d'accroître les exportations agricoles. Des études mesurant les impacts du PMV sur les performances du secteur agricole et sur les processus de dynamisation ou

de marginalisation des exploitations les plus fragiles seraient intéressantes à réaliser.

Ce modèle de politique agricole n'est bien sûr pas reproductible à l'identique en Afrique de l'Ouest du fait de conditions agronomiques, climatiques, économiques, sociales et politiques différentes. Le Plan Maroc Vert offre toutefois des pistes de réflexion ou d'inspiration, comme le besoin d'un investissement public conséquent pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (à partir des recettes de l'Etat et de l'aide budgétaire), la nécessité réaffirmée d'appuyer l'agriculture familiale, la mise à disposition des agriculteurs de ressources financières et de règles claires pour y accéder, ou encore le développement d'outils de financement innovants basé sur le secteur bancaire et des fonds de garantie.

REFERENCES

- [1] Site de l'Agence de développement agricole : <http://www.ada.gov.ma/PlanMarocVert.php>
- [2] Ministère de l'Agriculture. « Plan Maroc vert : Premières perspectives sur la stratégie agricole », avril 2008 : http://agrimaroc.net/Plan_Maroc_Vert.pdf
- [3] N. Akesbi, « La nouvelle stratégie agricole du Maroc, annonce-t-elle l'insécurité alimentaire du pays ? », *Confluences Méditerranée* n°78, 2011 : <http://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2011-3-page-93.htm>
- [4] Haut Commissariat au Plan du Maroc et Conseil général de développement agricole. « Prospective Maroc 2030 : Quels avenir pour le Maroc ? », 2007 : www.hcp.ma/file/104422/
- [5] N. Faysse, « The rationale of the Green Morocco Plan: missing links between goals and implementation », *Journal of North African Studies* (20, 4), 2015 : http://publications.cirad.fr/une_notice.php?dk=579049
- [6] Ministère de l'Agriculture, « Le Plan Maroc Vert : rapport d'étape 2008-2011 », 2011 : <http://www.marocagriculture.com/bibliotheque/plan-maroc-vert/PMV-2008-2011.pdf>
- [7] M. Sebgui, « Projets Pilier II : Une dynamique à soutenir. Cas de la région Fès Boulemane », *Alternatives rurales* (1), mars 2014 : <http://alternatives-rurales.org/wp-content/uploads/2014/03/AltRur1ProjetPMV/FesLectEcr1.pdf>
- [8] N. Faysse, S. El Mkadmi, M. Errahj, « Capacités d'action des agriculteurs dans les projets locaux de développement agricole au Maroc », *Revue Tiers Monde* n°224, 2015
- [9] P. Dugué, Y. Bekkar, M. Errahj, « Quels dispositifs de conseil pour l'agriculture familiale marocaine ? Réflexions pour une démarche de conception des dispositifs de conseil », *Alternatives Rurales* (1), 2014 : <http://alternatives-rurales.org/wp-content/uploads/2014/03/AltRur1ConseilAgricoleLectEcr2.pdf>
- [10] M. Benouniche, M. Kuper, J. Poncet, T. Hartani et A. Hammani, « Quand les petites exploitations adoptent le goutte-à-goutte : initiatives locales et programmes étatiques dans le Gharb (Maroc) », *Cahiers Agriculture* vol.20, 2011 : http://publications.cirad.fr/une_notice.php?dk=559989
et M. Benouniche, M. Kuper, A. Hammani « Mener le goutte à goutte à l'économie d'eau : ambition réaliste ou poursuite d'une chimère ? », *Alternatives Rurales* (2), novembre 2014 : <http://alternatives-rurales.org/wp-content/uploads/2014/11/AltRur2GoutteAGoutteLecEcran.pdf>
- [11] Groupe Crédit agricole du Maroc, « GCAM : le modèle économique marocain au service du monde agricole et rurale » : http://inter-reseaux.org/IMG/pdf/credit_agricole_du_maroc.pdf.
- [12] Jeune Afrique, « Engrais : le marocain OCP inaugure une usine dédiée aux marchés africains », février 2016 : <http://www.jeuneafrique.com/298903/economie/engrais-le-marocain-ocp-inaugure-une-usine-dediee-aux-marches-africains/>
- [13] Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, « Les politiques agricoles à travers le monde : le Maroc », 2015 : <http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1506-ci-resinter-fi-maroc.pdf>
- [14] Le Matin, « Le gouvernement prépare son plan d'attaque », 28 octobre 2015 : <http://lematin.ma/journal/2015/le-gouvernement-prepare-son-plan-d-attaque/234394.html>
- [15] Inter-réseaux, « Des politiques duales pour l'Afrique de l'Ouest ? », *Grain de sel* n°67, juin 2015 : http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/p.34-35_gdsaf.pdf

Les *Bulletins de synthèse Souveraineté alimentaire* sont une initiative d'Inter-réseaux Développement rural et de SOS Faim Belgique. Ils visent à produire une synthèse sur un thème lié à la souveraineté alimentaire. Ils paraissent tous les trimestres et sont diffusés par voie électronique. Vous pouvez vous inscrire sur le site d'Inter-réseaux. Ces bulletins sont réalisés grâce au soutien financier de la Direction Générale de la Coopération au Développement du ministère des Affaires Étrangères (Belgique) et de SOS Faim Belgique. Inter-réseaux est soutenu par l'Agence française de développement.

SOS Faim Belgique (www.sosfaim.org) soutient les organisations paysannes et de producteurs agricoles dans une quinzaine de pays d'Afrique et d'Amérique latine. Inter-réseaux Développement rural (www.inter-reseaux.org) est une association visant à promouvoir les débats, échanges et réflexions en réseau au sujet du développement rural dans les pays du Sud.

Ce bulletin de synthèse a été rédigé par Liora Stührenberg (liora.stuhrenberg@inter-reseaux.org), sur la base d'une revue bibliographique et de nombreux entretiens. Nous remercions en particulier Emmanuel Baudran (AFD) Valentin Beauval, Mustapha Ben El Ahmar (Crédit Agricole du Maroc), Mélanie Canet (Fert), François Doligez (Iram), Patrick Dugué (Cirad), Mostafa Errahj (ENA Meknès), Nicolas Faysse (Cirad), Zakaria Kadir (Faculté des lettres et des sciences humaines de Ain Chock Casablanca), Anne-Sophie Kervella (AFD), Jean-Jacques Grodent (SOS Faim), Marcel Kuper (Cirad) et Mohamed Saidi pour leur disponibilité et leurs contributions précieuses à ce bulletin. Remerciements à Vital Pelon (Inter-réseaux) et Joël Teyssier (Inter-réseaux) pour leurs conseils et relectures.

Si vous souhaitez réagir par rapport à la thématique abordée, donner votre avis, apporter un complément d'information, attirer notre attention sur un document, merci de nous écrire à : inter-reseaux@inter-reseaux.org